

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Préalables à la déclaration d'utilité publique du projet
de liaison piétonne entre deux groupes scolaires « les Acacias » et « Louis Moreau »
à MORANGIS
et à la cessibilité de l'emprise nécessaire à la réalisation de celui-ci
présenté par la commune de Morangis

Enquêtes du lundi 10 juin (8h30) au mardi 25 juin 2024 (17h30)
soit 16 jours consécutifs

(arrêté n°2024.PREF/DCPPAT/BUPPE/163 du 6/05/2024)

Projet : création d'une liaison piétonne entre deux groupes scolaires « les Acacias » et « Louis Moreau » à Morangis.

Consultation du dossier : les dossiers d'enquêtes (DUP et parcellaire) et les registres d'enquêtes seront à la disposition du public à la mairie de Morangis (siège de l'enquête) sise 12 avenue de la République – 91420 Morangis, pendant toute la durée des enquêtes, aux heures normales d'ouverture au public :

- Lundi, mardi et vendredi : 8h30/12h00 – 13h30/17h30
- Mercredi : 8h30/12h00
- Jeudi : 8h30/12h00 – 13h30/18h30
- Samedi : 8h30/12h00

Les dossiers pourront également être consultés sur le site internet des services de l'État en Essonne : www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/amenagement

Demande d'informations sur le projet :

Mairie de Morangis – service urbanisme (12 avenue de la République - 91420 Morangis)
Tél. 01 64 54 28 28.

Permanences du commissaire enquêteur, Monsieur Bernard ALEXANDRE, ingénieur en retraite :

- **lundi 10 juin de 8h30 à 11h30**
- **jeudi 13 juin de 15h30 à 18h30**
- **samedi 22 juin de 9h à 12h**
- **mardi 25 juin de 14h30 à 17h30**

Les observations et propositions du public pourront être soit :

- consignées sur les registres d'enquêtes en mairie,
- reçues par écrit ou oral par le commissaire-enquêteur lors de ses permanences,
- adressées par correspondance en mairie, à l'attention du commissaire-enquêteur.
- transmises par courrier électronique reçu jusqu'au mardi 25 juin 2024 avant 17h30 :
pref-morangis-liaisonpietonne@essonne.gouv.fr

Résultats : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne et en mairie de Morangis.

Décisions : le projet sera déclaré ou non d'utilité publique par décision de la Préfète de l'Essonne au plus tard un an après la clôture de l'enquête.